

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Plage municipale de Saint-Jorioz
Août 2026



SOMMAIRE

1. Le site	p.2
2. Accessibilité des services proposés	p.4
3. Services non accessibles	p.17
4. Formation du personnel	p.19
5. Maintenance des équipements	p.22
6. Fiche de synthèse	p.23
7. Pièces administratives	p.25
8. Plaque d'information	p.28

“Bien accueillir les personnes
handicapées”



LE SITE



Plage municipale de Saint-Jorioz



Payante et surveillée du 1^{er} juillet
au 31 août de 9h30 à 17h30



Espace de baignade et de loisirs



1 label :
"Tourisme et Handicap"



Route de la plage
74410 SAINT-JORIOZ



04 50 68 91 25 (plage - du 01/07 au 31/08)
04 50 68 60 44 (mairie - hors période estivale)



mairie@saint-jorioz.fr



www.saint-jorioz.fr

Plan du site



ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PROPOSÉS

La plage municipale de Saint-Jorioz est payante et surveillée du 1^{er} juillet au 31 août de 9h30 à 17h30. Le personnel communal est présent sur site à cette période uniquement.

L'accessibilité à la plage est garantie tout au long de l'année. En revanche, l'utilisation de certains équipements n'est possible qu'en période estivale.



La plage est accessible aux personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif et cognitif.

Le cheminement piéton est de plain-pied et utilisable dans son intégralité par les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : sol stable sans élément en saillie, absence de dévers, hauteur et largeur de passage homologuées, présence d'espaces de giration, différence de revêtements sans gêne visuelle ni acoustique.



La plage est interdite aux chiens, à l'exception des **chiens guides qui sont autorisés pour accompagner les personnes non ou malvoyantes** (loi n° 87-588 - article 88).



La caisse de la plage est équipée d'un système d'amplification sonore (boucle magnétique) pour permettre l'achat des billets d'entrée. Toutes les informations relatives à la sécurité sont diffusées via des haut-parleurs extérieurs. Elles sont données en français et en anglais. Les maîtres-nageurs sauveteurs utilisent des sifflets pour signaler tout danger imminent relatif aux personnes.



Le personnel est formé à l'accueil des personnes souffrant de handicap mentaux, cognitifs et psychiques.



Afin de préparer votre visite, n'hésitez pas à contacter en amont notre équipe par :

- mail : mairie@saint-jorioz.fr ;
- téléphone :
04 50 68 91 25 (du 01/07 au 31/08) ;
04 50 68 60 44 (hors période estivale).

Elle répondra à toutes vos questions.



Accès et parking



Toute l'année

Plusieurs modes de transports sont accessibles pour venir à la plage municipale de Saint-Jorioz :

- **en voiture** : 2 parkings, avec 10 places de stationnement PMR, sont situés à proximité de la passerelle d'accès au site. Ces places sont indiquées par un marquage au sol et une signalétique verticale. Elles ont une largeur de 3,30 m et sont reliées au cheminement piéton sans ressaut.

La passerelle reliant les 2 parkings à l'entrée de la plage est franchissable sans ressaut pour les PMR. Le sol du parking est goudronné et celui de la passerelle est composé de lattes en bois.



Caisses



Du 1^{er} juillet au 31 août

La banque d'accueil physique de la caisse de la plage, pour l'achat des tickets d'entrée, est adaptée aux PMR grâce à 1 espace d'usage aux normes avec tablette.

La partie vitrée permet une communication visuelle en direct avec l'agent d'accueil. Les prix sont affichés pour être clairement lus en position assise ou debout.



Un système d'amplification sonore (boucle magnétique) permet aux personnes non ou malentendantes de pouvoir acheter leur billet d'entrée.

Toute personne en situation de handicap est prioritaire à la caisse de la plage.

Il n'y a pas de tarif dédié pour les personnes en situation de handicap ni pour leurs accompagnants.



Entrée sur site

Du 1^{er} juillet au 31 août

L'entrée du public sur le site s'effectue grâce à des tourniquets avec contrôle des billets par lecteur de QR code, dont 2 accessibles aux PMR. La sortie a lieu au même endroit que l'entrée.

Il n'y a aucune porte à ouvrir. Le sol est de plain-pied et stable. Son revêtement en pavés n'est pas un obstacle pour les PMR. Pour accéder à la partie baignade, le sol est en béton. La transition se fait sans ressaut.

Une signalétique claire et visible indique les directions et accès aux différents services.



Prêt d'équipements

Du 1^{er} juillet au 31 août

La commune de Saint-Jorioz met à disposition gratuitement 2 fauteuils de type amphibie :

- 1 fauteuil hippocampe



- 1 fauteuil tiralo



Le matériel doit être demandé auprès de la caisse de la plage et sur réservation de préférence. Le personnel d'accueil et les maîtres-nageurs-sauveteurs sont présents pour aider le public à leur utilisation.

Toilettes

Du 1^{er} juillet au 31 août

La plage dispose d'une toilette PMR avec :

- WC à hauteur réglementaire,
- barre de maintien,
- lave-main et dérouleur à hauteur adaptée,
- espace d'usage aux normes.

Il s'ouvre grâce à une porte automatique et son éclairage est lui aussi automatique.

Un dispositif lumineux et décliné en braille indique s'il est occupé ou non.



Vestiaire

Du 1^{er} juillet au 31 août

Un vestiaire dédié aux PMR est disponible. Il est ouvert sur demande uniquement, auprès de la caisse de la plage.

Il est équipé d'un système d'éclairage automatique.

Une signalétique sur place indique son emplacement.



Casiers

Du 1^{er} juillet au 31 août

Un système de casiers à clef permet de déposer ses affaires en toute sécurité. Ils sont accessibles aux PMR.

Chaque casier est numéroté. Afin de faciliter la mémorisation, ils sont également identifiés par une image d'animal en relief et la clef correspondante porte la même image.

L'alternance de la couleur des portes des casiers (bleu et blanc) permet de mieux distinguer les casiers conjoints.



Accès à l'eau



Toute l'année

L'ensemble des cheminements de la plage est de plain-pied et accessible aux PMR, y compris l'accès aux pontons. Des différences de sols existent mais ne sont pas un obstacle au franchissement.

Une rampe d'accès en pente douce avec une main courante fixe permet l'entrée dans l'eau des PMR.



Loisirs et restauration



Du 1^{er} juillet au 31 août

Tous les espaces de loisirs sont accessibles aux PMR.

Cependant, leur utilisation n'est pas possible de par la nature des activités proposées.

Le snack de la plage est accessible aux PMR car il est de plain-pied. Il ne dispose en revanche pas d'une banque d'achat adaptée.



SERVICES

NON ACCESSIBLES

L'ensemble des équipements de la plage est accessible à tous. **En revanche, en fonction du type de handicap, certains services proposés ne peuvent être utilisés :**

- **caisse automatique** ❌   

Car technologie informatique et visuelle installée en hauteur (pour éviter l'attente en caisse et les dégradations).

Pas d'incidence sur le service rendu car les billets peuvent être achetés à la banque d'accueil physique.



- **plongeoir**    

car accès aux étages par des escalier et
situé en plein lac (pour permettre de sauter
en toute sécurité)

- **terrains de beach-volley**   

car sport pratiqué sur le sable

- **aire de jeux**    

FORMATION DU PERSONNEL

La plage est payante et surveillée du 1^{er} juillet au 31 août de 9h30 à 17h30. Le personnel communal est présent sur site à cette période uniquement.

Le personnel (accueil, maîtres-nageurs sauveteurs et entretien) est sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il est en capacité d'adapter son service en fonction des différents types de handicaps : visuel, auditif, moteur et cognitif.

Il est également habilité à proposer un accompagnement humain à chaque fois que cela est nécessaire.

Selon le handicap, les agents sont en capacité de proposer un accueil adapté :

- **handicap visuel** : aider au cheminement et accompagner par la voix,
- **handicap auditif** : adapter sa vitesse de parole pour permettre la lecture sur les lèvres et utiliser la boucle magnétique en caisse.
- **handicap moteur** : proposer de l'aide à la personne concernée sans l'imposer, indiquer les cheminements et aider à l'utilisation du matériel dédié dans le respect de son rythme.
- **handicap cognitif** : adapter son langage, être à l'écoute, apporter une réponse claire et privilégier la communication par l'image.



Chaque agent est sensibilisé aux problématiques du handicap lors de la réunion d'intégration :

- présentation du label "Tourisme et Handicap",
- mise à disposition de la plaquette d'information "Bien accueillir les personnes handicapées".

Chaque année, le présent registre d'accessibilité est mis à disposition lors de ce temps d'accueil.

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Certains équipements d'accessibilité de la plage nécessitent une maintenance.

Tourniquets d'entrée PMR

Maintenance effectuée annuellement

Personnel formé à son utilisation

Boucle magnétique

Maintenance effectuée annuellement

Personnel formé à son utilisation

Toilettes PMR

Maintenance effectuée annuellement et
contrat d'entretien

Personnel formé à son utilisation

FICHE DE SYNTHÈSE



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la page municipale de Saint-Jorioz

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☐ oui

☒ non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.



C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.



C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui

☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☒ oui

☐ non



Contact : mairie@Saint-Jorioz.fr

04 50 68 91 25 (page - du 01/07 au 31/08)
04 50 68 60 44 (mairie - hors période scolaire)



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET : 217 402 429 000 13

Adresse : Route de la plage - 74 410 SAINT-JORIOZ



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. *Plongeon*



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☒



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non



2. *Caisse automatique de vente de billets*



Ce service sera accessible le : ☐

Autre point de vente à l'entrée



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☒



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non



3.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ oui ☐ non

PIÈCES ADMINISTRATIVES

La plage municipale de Saint-Jorioz joint à ce registre les documents administratifs en lien avec la formation de son personnel.

Attestations de formation



ATTESTATION

Je soussigné, Michel BEAL, Maire de la commune de Saint-Jorioz, atteste que l'ensemble du personnel recruté pour la période estivale à la plage municipale a été sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap et ce, pour tous les types de handicap (moteur, auditif, visuel...).

Cette sensibilisation vise à garantir un accueil respectueux, adapté et inclusif, conformément aux principes d'égalité d'accès aux services publics et aux recommandations en matière d'accessibilité.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

SAINT-JORIOZ, le 7 juillet 2026

Le Maire,

Michel BEAL



ATTESTATION

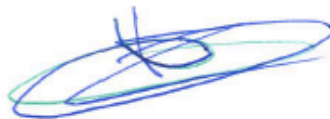
Je soussigné, Jean-Baptiste Bury, Chef de bassin pour la saison estivale sur la commune de Saint-Jorioz, certifie sur l'honneur que les sauveteurs exerçant sur la plage communale ont été formés à l'utilisation des fauteuils de mise à l'eau destinés aux personnes en situation de handicap.

Cette formation a pour objectif de garantir une prise en charge sécurisée, respectueuse et adaptée des usagers, conformément aux exigences d'accessibilité et d'inclusion.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

SAINT-JORIOZ, le 6 juillet 2026

Jean-Baptiste BURY



PLAQUETTE D'INFORMATION “BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES”

Nous faisons apparaître ici la plaquette d'aide à l'accueil des personnes en situation de handicap réalisée par la délégation ministérielle à l'accessibilité, en concertation avec les associations de personnes handicapées et les représentants des acteurs économiques.

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*